REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE D'ABLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
29/04//2016

Date d'Affichage
23/05/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 21
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille seize, le 17 mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BARTH, Maire.

PRESENTS : Jean-Louis BARTH, Jean-François SIRET, Francine BERTRAND, Alain VIAL, Clarisse CHALARD, Dominique MOINS, Claire AGUILLON, Michel LE BRAS, Jean-Claude DAUVILLIERS, Jean-François PIERRE, Bruno FRESNY, Béatrice HONDARRAGUE, Thierry PARNOT, Christine LEMAIRE, Laurence BRANCHEREAU, Céline MINARRO, Sylvie FEREY, Katy MIQUEL.

ABSENTS EXCUSES : Daniel COQUELLE qui donne pouvoir à Thierry PARNOT, Jean-Charles AUBOIS, Marie-Hélène GABEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Claire AGUILLON a été désignée en qualité de secrétaire de séance

N° d'ordre : DEL 018-2016

OBJET : **TARIFS ALSH 2016/2017 A COMPTER DU 06/07/2016**

- Vu les propositions de la commission enfance jeunesse ;
- Vu l'exposé de Mme Chalard, Maire Adjointe ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

rappelle les modalités de fréquentation du service Accueil de Loisirs comme suit :

➢ **Ouverture de l'ALSH** : du 1er janvier au 31 décembre, sans interruption, sauf week-ends et jours fériés.
➢ **Inscription forfaitaire annuelle** : le tarif d'inscription est fixé, pour l'année 2016/2017 à l'identique à l'année scolaire 2015/2016, à savoir 14 € par famille.
➢ **Tarifs de fréquentation pré et post scolaire** avec application de la tarification par quotient, pour l'année scolaire 2016/2017.
➢ **Tarifs de fréquentation des mercredis et vacances scolaires à/c de l'été 2015 :**
➢ **Pénalités de 4 €** au-delà de 19h, en cas de retard.
➢ **Fréquentations non prévues :** une majoration de 10% sera appliquée.

adopte les quotients et tarifs de l'ALSH tels que présentés ci-dessous, à compter du du 06/07/2016 et pour l'année scolaire 2016/2017 :

1/ TARIFS PETITES ET GRANDES VACANCES :

Tarif d'une JOURNEE COMPLETE (vacances scolaires)

Quotient familial (pour les enfants d'Ablis)	NOUVEAU TARIF
1. inférieur ou égal à 315 €	6,95 €
2. supérieur à 315 € et inférieur à 435 €	8,10 €
3. supérieur à 435 € et inférieur à 555 €	9,50 €
4. supérieur à 555 € et inférieur à 735 €	11,10 €
5. supérieur à 735 € et inférieur à 875 €	12,75 €
6. supérieur à 875 € et inférieur à 1 015 €	14,50 €
7. supérieur à 1 015 € et inférieur à 1 155 €	16,30 €
8. supérieur à 1 155 € et inférieur à 1 295 €	18,00 €
9. supérieur à 1 295 €	18,40 €
Familles n'ayant pas fourni leur avis d'imposition	
Tarif unique « extérieur » pour les extra-muros	31,00 €

Tarif réduit "famille nombreuse" :

2ème enfant inscrit **-10%** du tarif du 1er enfant.

3ème enfant et plus **-20%** du tarif du 1er enfant.

2/ TARIFS PERI-SCOLAIRE :

Quotient familial (pour les enfants d'Ablis)	matin ET soir NOUVEAU TARIF	
	1er enfant ou enfant seul	2ème enfant présent
1. inférieur ou égal à 315 €	7,25 €	5,73 €
2. supérieur à 315 € et inférieur à 435 €		
3. supérieur à 435 € et inférieur à 555 €		
4. supérieur à 555 € et inférieur à 735 €	7,47 €	5,90 €
5. supérieur à 735 € et inférieur à 875 €		
6. supérieur à 875 € et inférieur à 1 015 €		
7. supérieur à 1 015 € et inférieur à 1 155 €	7,69 €	6,07 €
8. supérieur à 1 155 € et inférieur à 1 295 €		
9. supérieur à 1 295 €		
Familles n'ayant pas fourni leur avis d'imposition		
Tarif unique « extérieur » pour les extra-muros	8,85 €	6,99 €

Quotient familial (pour les enfants d'Ablis)				matin OU soir NOUVEAU TARIF	
				1er enfant ou enfant seul	2ème enfant présent
1. inférieur ou égal à			315 €	4,38 €	3,64 €
2. supérieur à	315 €	et inférieur à	435 €		
3. supérieur à	435 €	et inférieur à	555 €		
4. supérieur à	555 €	et inférieur à	735 €	4,50 €	3,74 €
5. supérieur à	735 €	et inférieur à	875 €		
6. supérieur à	875 €	et inférieur à	1 015 €		
7. supérieur à	1 015 €	et inférieur à	1 155 €	4,62 €	3,84 €
8. supérieur à	1 155 €	et inférieur à	1 295 €		
9. supérieur à	1 295 €				
Familles n'ayant pas fourni leur avis d'imposition					
Tarif unique « extérieur » pour les extra-muros				5,55 €	4,61 €

3/ TARIFS MERCREDI :

Quotient familial (pour les enfants d'Ablis)				MERCREDI NOUVEAU TARIF	
				Cantine et Après-midi	matin cantine après midi
1. inférieur ou égal à			315 €	5,80 €	6,20 €
2. supérieur à	315 €	et inférieur à	435 €	6,50 €	7,10 €
3. supérieur à	435 €	et inférieur à	555 €	7,35 €	8,10 €
4. supérieur à	555 €	et inférieur à	735 €	8,35 €	9,40 €
5. supérieur à	735 €	et inférieur à	875 €	9,35 €	10,70 €
6. supérieur à	875 €	et inférieur à	1 015 €	10,35 €	12,00 €
7. supérieur à	1 015 €	et inférieur à	1 155 €	11,40 €	13,45 €
8. supérieur à	1 155 €	et inférieur à	1 295 €	12,40 €	14,85 €
9. supérieur à	1 295 €			12,60 €	15,05 €
Familles n'ayant pas fourni leur avis d'imposition					
Tarif unique « extérieur » pour les extra-muros				20,00 €	24,00 €

Tarif réduit "famille nombreuse" :

2ème enfant inscrit **-10%** du tarif du 1er enfant.
3ème enfant et plus **-20%** du tarif du 1er enfant.

MAIRIE D'ABLIS (Yvelines)

LE MAIRE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE LA PRESENTE DELIBERATION A ETE AFFICHEE LE 25/05/2016 ET RENDUE EXECUTOIRE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 02/03/1982 MODIFIEE, COMPLETEE PAR LA LOI DU 22/07/1982 ET ADRESSEE A M. LE SOUS-PREFET LE 25/05/2016.